

7 avril 2010. Terrible fin de trêve Pascale à Brécey ou quand des élus du peuple se font sonner les cloches sur l'air du tocsin de la République et du glas de la démocratie.

La réunion de la communauté de communes de Brécey (6 avril 2010 à 20h 30) a brillé, une fois de plus, d'un « vif » éclat tant les éclats de voix, les écarts de langage, les annonces aussi spectaculaires que consternantes du Président de la communauté de communes, éclats si fréquents au demeurant, y ont sans doute atteint ce soir là leur degré de perfection (et de décibel) le plus élevé.

Le bloc-notes BA (voir sur ce site article du 22 janvier 2010) révélait déjà que Bernard Tréhet, le maire de Brécey, ne supportait plus son « super-conseiller municipal », Eric Starecki, raison pour laquelle il avait décidé de l'évincer de ses fonctions municipales.

Hé bien, le maire de Brécey également Président de la communauté de communes a décidé ce soir là de faire plus fort encore. En effet, il a ouvert la session en **annonçant tout à trac à Eric Starecki**, dès l'ouverture de la réunion de la communauté de communes, qu'il pouvait « disposer » puisque **par décision d'application immédiate prise par lui-même et lui seul, il a arrêté sa « démission »**. C'est bien le terme utilisé par *Ouest France* dans son compte-rendu allusif « *Mr Starecki (est) démissionné* ». En clair, le sultan du harem répudie sa maîtresse pourtant si « bien-aimée » en mars 2008. Malheureusement, Eric Starecki continue à croire, à juste titre bien sûr que **le Président de la communauté de communes n'est ni sultan, ni pacha, ni prince et que le fait du prince ne peut servir de règles de fonctionnement dans une institution républicaine**. Il fait aussi valoir que les conseillers municipaux comme les membres de la communauté de communes ont été désignés par le peuple qui les a élus, que cela plaise ou non à celui qui a prétention à se conduire en **monarque de droit divin**.

Eric Starecki ne manque donc évidemment pas d'infliger, en bonne et belle réponse aux propos de Bernard Tréhet, une copieuse leçon d'instruction civique que l'ex-professeur sait, bien sûr, méritée.

Et alors ?...Alors c'est parti ! Le Président comme d'habitude lorsqu'il est contesté, et avec d'autant plus de violence qu'il sait n'avoir pas le beau rôle car la contestation qu'il veut combattre est évidemment légitime, part dans ses fureurs habituelles dont l'anathème, les attaques *ad hominem*, les insinuations perfides, les menaces à peine voilées résument toute l'argumentation, où la puissance sonore cherche à masquer, du moins aux yeux et à l'esprit des spectateurs timorés le manque total de pertinence eu égard à la question posée : **dans une démocratie, le choix du peuple est-il souverain ? Et si oui, et c'est évidemment oui, pourquoi à Brécey, ville pourtant française, doit-il en être autrement ?**

Pour sa part, BA espère vivement que les autorités publiques chargées de veiller au bon respect des règles républicaines dans toutes les collectivités territoriales se saisiront du Dossier et **rétabliront à Brécey sinon toute la démocratie du moins le minimum démocratique qu'il a perdu depuis longtemps**